

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme LUSSON Jocelyne, M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, M. BRICAUD Olivier, Adjoint, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, Mme FOIN Françoise, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M. DIAMANTI Antonello, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M COHU Bruno

Convocation du 3 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 15 mars 2021.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification

- 1) **DEL 2021 009 – RESSOURCES HUMAINES : Création de deux postes à temps non complet pour avancement de grades**
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de 2 agents.

Cette modification préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création au 1^{er} avril 2021 :

1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (C1) – permanent à temps non complet à raison de 27.57 h

1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2) – permanent à temps non complet à raison de à 34.50 h

Et de supprimer deux postes à temps non complet comme suit :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2) à 27.57 h

1 poste d'adjoint technique (C2) à 34.50 h






Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***accepte la modification du tableau des effectifs,***
- ***précise que ces nominations interviendront à compter du 1^{er} avril 2021***
- ***dit que les crédits budgétaires seront prévus au BP 2021.***

2) DEL 2021 010 – RIFSEEP : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en décembre dernier, un dossier concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire avait été transmis au comité technique pour avis. Il laisse la parole à Monsieur Philippe GAY pour rappel de ce projet puis donne lecture de l'avis aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

-  DECIDE** d'instaurer l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus,
-  DECIDE** d'instaurer le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus,
-  DIT** que les dispositions du présent régime prendront effet à compter du 1^{er} avril 2021,
-  DIT** que les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont abrogées en conséquence,
-  DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée et inscrits chaque année au budget.

3) **DEL 2021 011 – BUDGET ASSAINISSEMENT** : Adoption du compte de gestion
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du trésor public. Il est identique au compte administratif 2020 de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

4) **DEL 2021 012 – BUDGET ASSAINISSEMENT** : Vote du compte administratif 2020
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33, VU la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Lussion Jocelyne conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	56 828.33 €
Recettes	66 924.13 €
Résultat de l'exercice : Excédent	10 095.80 €
Résultat reporté 2019 : Excédent	32 019.64 €
Résultat de clôture 2020 : Excédent	42 115.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	29 144.19 €
Recettes :	32 711.80 €
Résultat de l'exercice : Excédent	3 567.61 €
Résultat reporté 2019 : Excédent	27 000.42 €
Résultat de clôture 2020 : Excédent	30 568.03 €

RESULTATS CUMULES					
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2020	REPORT 2019	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	56 828,33 €	66 924,13 €	10 095,80 €	32 019,64 €	42 115,44 €
INVESTISSEMENT	29 144,19 €	32 711,80 €	3 567,61 €	27 000,42 €	30 568,03 €
TOTAL	85 972,52 €	99 635,93 €	13 663,41 €	59 020,06 €	72 683,47 €

Affectation des résultats :

Section de fonctionnement : 42 115.44 € au D678
 Section d'investissement : 30 568.03 € au D1068

5) **DEL 2021 013 – BUDGET LOTISSEMENT** : Adoption du compte de gestion *Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021*

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du trésor public. Il est identique au compte administratif 2020 de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

6) **DEL 2021 014 - BUDGET LOTISSEMENT** : Adoption du compte administratif 2020 *Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021*

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33, VU la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Lussion Jocelyne conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 040 040.86 €
Recettes	1.99 €
Résultat de l'exercice : Déficit	- 1 040 038.87 €
Résultat reporté 2019 : Déficit	- 280 565.19 €
Résultat de clôture 2020 : Déficit	- 1 320 604.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 67 481.11 €
Recettes : 1 009 329.27 €

Résultat de l'exercice : Excédent 941 848.16 €
Résultat reporté 2019 : Déficit - 153 176.54 €

Résultat de clôture 2020 : Excédent 788 671.62 €

<u>RESULTATS CUMULES</u>					
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2020	REPORT 2019	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	1 040 040,86 €	1,99 €	- 1 040 038,87 €	- 280 565,19 €	- 1 320 604,06 €
INVESTISSEMENT	67 481,11 €	1 009 329,27 €	941 848,16 €	- 153 176,54 €	788 671,62 €
TOTAL	1 107 521,97 €	1 009 331,26 €	- 98 190,71 €	- 433 741,73 €	- 531 932,44 €

7) **DEL 2021 015 – BUDGET COMMUNE** : Adoption du compte de gestion
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du trésor public. Il est identique au compte administratif 2020 de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable du trésor public.

8) **DEL 2021 016 - BUDGET COMMUNE** : Adoption du compte administratif 2020
Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R 241-1 à R 241-33,
VU la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Lussion Jocelyne conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 628 529.02 €
Recettes 865 777.57 €

Résultat de l'exercice : Excédent 237 248.55 €

Résultat reporté 2019 : Excédent 858 532.37 €

Résultat de clôture 2020 : Excédent 1 095 780.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 133 888.87 €

Recettes : 95 655.98 €

Résultat de l'exercice : Déficit - 38 232.89 €

Résultat reporté 2019 : Excédent 5 732.53 €

Résultat de clôture 2020 : Déficit - 32 500.36 €

RESULTATS CUMULES					
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2020	REPORT 2019	RESULTATS CUMULES
FONCTIONNEMENT	628 529,02 €	865 777,57 €	237 248,55 €	858 532,37 €	1 095 780,92 €
INVESTISSEMENT	133 888,87 €	95 655,98 €	- 38 232,89 €	5 732,53 €	- 32 500,36 €
TOTAL	762 417,89 €	961 433,55 €	199 015,66 €	864 264,90 €	1 063 280,56 €

9) **DEL 2021 017 - SIEML : Amortissement fonds de concours**

Délibération transmise en préfecture le 9 mars 2021

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Maire propose d'amortir les fonds de concours sur une durée de 10 ans :

Fonds de concours de 17 930,77 € HT Rue de Bel Air, Lebreton, G. Berault, P. Perrotin					Fonds de concours de 6 105,11 € HT Rue de la Loire				
2021	1	17 930,77 €	1 793,08 €		2021	1	6 105,11 €	610,51 €	
2022	2	16 137,69 €	1 793,08 €	3 586,15 €	2022	2	5 494,60 €	610,51 €	1 221,02 €
2023	3	14 344,62 €	1 793,08 €	5 379,23 €	2023	3	4 884,09 €	610,51 €	1 831,53 €
2024	4	12 551,54 €	1 793,08 €	7 172,31 €	2024	4	4 273,58 €	610,51 €	2 442,04 €
2025	5	10 758,46 €	1 793,08 €	8 965,39 €	2025	5	3 663,07 €	610,51 €	3 052,56 €
2026	6	8 965,39 €	1 793,08 €	10 758,46 €	2026	6	3 052,56 €	610,51 €	3 663,07 €
2027	7	7 172,31 €	1 793,08 €	12 551,54 €	2027	7	2 442,04 €	610,51 €	4 273,58 €
2028	8	5 379,23 €	1 793,08 €	14 344,62 €	2028	8	1 831,53 €	610,51 €	4 884,09 €
2029	9	3 586,15 €	1 793,08 €	16 137,69 €	2029	9	1 221,02 €	610,51 €	5 494,60 €
2030	10	1 793,08 €	1 793,08 €	17 930,77 €	2030	10	610,51 €	610,51 €	6 105,11 €

Fonds de concours de 8 983,66 € HT Rue de la Loire, de l'Evêque, place de l'église, rue de la treille				
2021	1	8 983,66 €	898,37 €	
2022	2	8 085,29 €	898,37 €	1 796,73 €
2023	3	7 186,93 €	898,37 €	2 695,10 €
2024	4	6 288,56 €	898,37 €	3 593,46 €
2025	5	5 390,20 €	898,37 €	4 491,83 €
2026	6	4 491,83 €	898,37 €	5 390,20 €
2027	7	3 593,46 €	898,37 €	6 288,56 €
2028	8	2 695,10 €	898,37 €	7 186,93 €
2029	9	1 796,73 €	898,37 €	8 085,29 €
2030	10	898,37 €	898,37 €	8 983,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- A amortir les fonds de concours du SIEML,
- Autorise la durée de 10 ans d'amortissement.

10) INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

☞ Déploiement de la fibre : création d'un groupe de travail « mission adressage »

Jocelyne, Marylène, Christophe, Marie-Laure, Olivier, Mélanie, Antonello

☞ Dénomination d'un nom de rue « anciens combattants »

Le conseil municipal souhaite satisfaire la demande des AFN et propose de réfléchir avec le groupe « mission adressage » sur ce qui peut être réalisé.

☞ Redevance d'occupation du domaine public

Pour faire suite à l'ouverture prochainement du café épicerie « Le Panier des Prés », une demande d'utilisation du domaine public a été déposée pour un service en terrasse. Le conseil municipal autorise l'utilisation du domaine public du **1^{er} avril au 31 octobre** à raison de **10 € par mois**. Une convention sera établie avec les nouveaux propriétaires et devra être renouvelée à leur demande chaque année.

☞ Prise de compétence mobilité (diaporama)

La CCLLA demande aux conseillers municipaux de se positionner sur la prise de compétence liée à l'organisation de la mobilité. Le conseil municipal valide la proposition.

☞ Dates des prochaines élections régionales : les 13 et 20 juin 2021

11) INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS

☞ Jocelyne :

- Petite enfance : Face à la fréquentation croissante des accueils petite enfance, la clé de répartition de la participation financière de la commune a été revue (passage de 5 à 8%).

☞ Philippe :

- Tables CME : Un complément de devis a été déposé concernant la fixation des tables.
- Restauration scolaire :
 - Pour faire suite à la présentation du GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques), il en ressort que le prix reste élevé. Il va falloir réfléchir et voir comment on peut s'organiser à ce sujet car c'est important d'avoir des produits de qualité.
 - Loi EGALIM : Pour rappel, dès le 1^{er} janvier 2022, 50% de produits durables dont 20% de bio seront obligatoires dans la restauration collective. Mais cette loi c'est aussi de proposer un menu végétarien une fois par semaine, l'extension du fait maison, l'approvisionnement local, label...

☞ Marylène :

- Elagage : L'entreprise Tessier prestataire qui a été choisi par la CCLLA ne possédait pas de carte à jour donc des oublis ont été remarqué ainsi que plusieurs dysfonctionnements comme la création d'ornières. A leur décharge, l'entreprise devait réaliser les travaux rapidement alors que les chemins étaient impraticables à cause des inondations.
En tant qu'élus, si vous avez des réclamations ou si des personnes viennent vers vous pour vous faire remonter des informations, je vous demande de bien vouloir les noter le plus précisément possible et de me les transmettre afin que je puisse y répondre.
- Chemin de croix : La restitution des tableaux aura lieu le 1^{er} avril 2021. Une invitation pour la remise en place des œuvres vous sera adressée prochainement.
- Distribution des bacs jaunes : Elle aura lieu les 1, 2 et 3 avril 2021 à la salle des Goganes. Un courrier du SMITOM sera adressé à la population très prochainement.

☞ Olivier :

- Site internet : Notre site est désuet et ne reflète pas ce qu'il se passe sur la commune. Il faut avant tout mettre en valeur notre commune. Avec Pauline, nous avons rencontré un prestataire qui va nous aider dans ce sens. Un travail en amont

de recensement va être mené (sentiers pédestres, animation flash code, historique, mise en valeur de la salle des Goganes...)

- Subventions : La commission va valider les subventions pour le 17/03/2021
- Loire à vélo : pensez à vous inscrire pour le 13/06/2021

12) TOUR DE TABLE

Antonello : Des voitures douteuses tournent autour de Bataflème. Il est demandé à chacun d'être vigilant.

Bruno : Serait-il possible de déplacer la réunion de conseil municipal du 03/05/2021 ? Monsieur le Maire propose le 10/05/2021. Le conseil municipal en a pris note.

Jérôme :

- La passerelle de « La Rebillarderie » passerait de 3 m à 7 m avec un coût supplémentaire de 19 440 € TTC. Une demande de subvention va être déposée et représente 30%. Pour atténuer le coût, l'idée serait d'installer les fondations dans un premier temps et la passerelle dans un deuxième temps. Le chantier débuterait le 1^{er} septembre 2021.

Pour information, un couple d'Agrions de Mercure (petite libellule) a été vu dans cet espace. Il ne faut surtout pas les déranger.

- Fibre et problème d'élagage : Il est important d'insister pour faire de l'élagage doux. Une réunion aura lieu pour faire un état des lieux des besoins et faire comprendre qu'on peut faire mieux à moindre coût.

Prochain conseil municipal prévu le mardi 6 avril 2021 à 19h30

Séance levée à 22h25